20 ANS 2007 • 2027 Challenge MillésimeBIO
CONCOURS MONDIAL DES VINS ET BIÈRES BIOLOGIQUES

Conditions de participation en tant que juré de dégustation au concours Challenge Millésime BIO 2027

Inscription

Chaque juré devra s'inscrire via le formulaire en ligne disponible sur le site du concours Challenge Millésime BIO.

Chaque candidature sera examinée par le comité d'organisation du concours et une réponse sera envoyée par e-mail.

Aucun juré ne pourra participer à la dégustation sans avoir reçu de validation à sa demande de participation.

Règles de participation

- **Adhésion aux règles générales d'organisation**

  L'inscription en tant que juré est volontaire. La validation du formulaire d'inscription par le juré implique l'acceptation des règles d'organisation appliquées. Si les règles générales d'organisation sont modifiées après inscription, le juré sera informé des changements et pourra annuler sa participation.

  L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait non conforme aux principes et au règles du concours ou, irrespectueux vis-à-vis des autres jurés ou des membres de l'organisation.

- **Volontariat**

  La participation des jurés se fait de manière bénévole et ne fait l'objet d'aucune indemnisation par les organisateurs.

- **Compétences**

  Les jurés reconnaissent avoir les compétences de dégustateur suffisantes pour réaliser la dégustation et attribuer les récompenses. La véracité de leurs expériences de dégustation déclarées lors de l'inscription pourra être vérifiée lors de l'examen de leur candidature.

- **Impartialité**

  Les jurés s'engagent sur l'honneur à déclarer, à l'inscription, tout lien de dépendance vis-à-vis d'une entreprise présentant un vin au concours. Toute omission, fausse déclaration, tentative de tromperie ou de fraude est passible de sanction.

- **Attribution des médailles**

  Chaque jury est composé de membres professionnels de la filière et de dégustateurs avertis. Cette composition est établie par l'organisateur du concours et ne peut être modifiée sans son accord.

L'attribution (ou non) des médailles se fera suite à une concertation et un consensus entre les membres du jury. Aucune décision ne peut être imposée par un juré aux autres membres du jury.

Chaque juré s'engage à ne pas dépasser le nombre maximum de médailles attribuables par catégorie (33% du nombre de vin constituant la catégorie). Ce quota calculé par l'organisateur apparaitra sur le PV de dégustation distribué pour chaque catégorie présentée à la dégustation.

Pour chaque table, un président sera désigné par l'ensemble des jurés ou l'organisateur suivant l'édition. Il aura la responsabilité de retranscrire les décisions du jury concernant l'attribution des médailles ainsi que les commentaires de dégustation.

Les jurés s'engagent à ne pas dévoiler le palmarès avant les organisateurs du concours.

- **Droit à l'image**

  En acceptant les conditions générales de participation, le juré accorde aux organisateurs du concours, la permission d'utiliser, de publier toutes les photographies ou images vidéo prises à l'occasion de la manifestation.

Déroulé de la dégustation

- **Avant la dégustation**

  Chaque juré recevra, avant le concours, les instructions concernant le déroulé de la dégustation.

  Il devra être présent sur le lieu de la dégustation au moins 15 minutes avant le début de l'heure de début annoncée par l'organisateur.

  A son arrivée, le juré devra rejoindre sa table et signer la feuille d'émargement. Il prendra également connaissance des documents liés au déroulé de la dégustation qui seront positionnés à sa place (consignes de dégustation, liste des catégories, feuille d'analyse sensorielle, PV de dégustation).

- **La dégustation**

  La dégustation pourra commencer après l'intervention préliminaire du commissariat général et une fois la présence d'au moins 3 dégustateurs à la table.

  Dans un premier temps, tous les produits constituants la catégorie seront dégustés dans l'ordre décidé par les jurés ou dans l'ordre définit par l'organisateur.

  Une fois tous les produits dégustés, le jury se concertera et décernera ou pas les médailles aux vins dans la limite autorisée. Le président du jury devra reporter, sur le PV de dégustation, le numéro du ou des produits médaillés ainsi que la couleur de la médaille associée (Or, Argent, Bronze). Il devra également, suivant l'édition, rédiger un commentaire de dégustation respectant le point de vue de l'ensemble des jurés.

  Une fois le PV de dégustation rempli, le président du jury le remettra au membre organisateur responsable de sa zone de dégustation. Celui-ci le déposera au commissariat du concours.

- **Après la dégustation**

Après la dégustation, pour un bon déroulement de la fin de la session, les jurés ne devront pas se déplacer sur d'autres tables, ni pour déguster, ni pour discuter.

Il est interdit d'emporter les échantillons et le matériel. Tout juré surpris avec des échantillons ou du matériel sera définitivement exclu de la liste des jurés au concours Challenge Millésime BIO.